



Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

ID : 035-200038990-20250610-7118-DE

**Personne publique contractante**  
**Communauté de communes Saint-Méen**  
**Montauban**

**MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT POUR  
L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE  
PHOTOVOLTAÏQUE SUR OMBRIERES DE PARKING ENTIEREMENT  
PRE-EQUIPEE POUR DES BESOINS DE RECHARGE DE VEHICULES  
ELECTRIQUES**

La Communauté de communes Saint-Méen Montauban a été sollicitée par Brete Sun Park, filiale d'Energ'IV et See You Sun, pour l'occupation du domaine public, en vue de l'installation et de l'exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, souhaitant également bénéficier de la même mise à disposition du domaine public communal en vue de la réalisation d'un projet similaire de se manifester, conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Si un autre porteur de projet se manifeste, la Communauté de communes Saint-Méen Montauban lui fournira le règlement de sélection.

Si aucune proposition supplémentaire n'est remise avant la date limite de réception des propositions mentionnée dans le règlement de sélection, la Communauté de communes Saint-Méen Montauban attribuera à Brete Sun Park une convention d'occupation temporaire selon les principales caractéristiques précisées ci-dessous.

Si un candidat supplémentaire se manifeste et remet une proposition complète avant la date limite indiquée dans le règlement de sélection, la Communauté de communes Saint-Méen Montauban analysera les propositions et attribuera la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente au regard des critères de jugement des propositions définis dans le règlement de sélection.

Avis publié le	16 juin 2025
Durée de la publicité	1 mois, soit jusqu'au 16 juillet 2025 inclus
<b>PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TITRE D'OCCUPATION ENVISAGE</b>	
Typologie de titre d'occupation envisagé	Convention d'occupation temporaire de domaine, en application de l'article 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
Dépendance(s) domaniale(s) concernée(s)	Parking de la Brohinière 35360 MONTAUBAN-DE-BRETAGNE – cadastré section 35184 AI 543 et 35184 AI 540
Durée envisagée	La convention sera conclue à compter de sa signature par les parties et pour la durée de 30 ans à compter de la date de mise en service de la centrale. La convention d'occupation sera établie pour une durée qui sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi (article L.2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques). Celle-ci ne pourra pas faire l'objet d'une tacite reconduction.
Activité économique envisagée par le bénéficiaire	Exploitation en vente totale d'une centrale photovoltaïque en ombrière de parking et implantation dans le temps d'un service de recharge solaire, incluant du lissage de puissance à distance selon les protocoles OCPP et la possibilité d'intégrer une tarification solaire. Cette occupation du domaine public sera donc consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle et la concession d'un avantage en nature (équipement et pré-équipement des places de parkings pour des bornes de recharge) dont le montant et les

Envoyé en préfecture le 11/06/2025

Reçu en préfecture le 11/06/2025

Publié le

ID : 035-200038990-20250610-7118-DE

modalités de paiement seront fixées ultérieurement et des articles L.2125-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques